

## **PRO PLONGE**

## **BACTERICIDE**

Détergent désinfectant pour le lavage de la vaisselle à la main

### Les +

- 2 opérations en une : dégraissage et désinfection de la vaisselle.
- Bactéricide selon EN 1040 à la dose de 1g/litre.
- Désodorise la vaisselle grâce à son parfum citronné.
- Assure la protection de l'épiderme lors d'utilisations prolongées.



#### MODE D'EMPLOI

**PRO PLONGE BACTERICIDE** s'utilise manuellement de 1 à 5 g/litre d'eau tiède ou chaude.

Laver la vaisselle, verrerie, et les objets divers en les plongeant dans le bac.

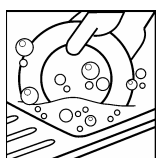
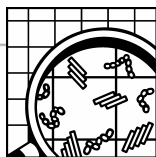
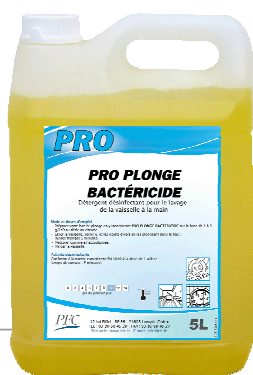
Laisser tremper 5 minutes.

Nettoyer comme à l'accoutumée.

Rincer la vaisselle.

### ▶ **PRO PLONGE BACTERICIDE**

**Détergent désinfectant pour le lavage de la vaisselle à la main**



#### ▶ DEFINITION/UTILISATION

**PRO PLONGE BACTERICIDE** est un détergent puissant possédant des propriétés désinfectantes, détergentes et dégraissantes.

**PRO PLONGE BACTERICIDE** désodorise la vaisselle grâce à son parfum citronné.

**PRO PLONGE BACTERICIDE** est miscible à l'eau en toutes proportions.

**PRO PLONGE BACTERICIDE** possède un agent surgraissant qui assure la protection de l'épiderme.

#### ▶ CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide limpide

Couleur : jaune

Parfum : citron

pH à 20°C : 10,0 ± 0,5

Densité à 20°C : 1,005 ± 0,010

Contient, entre autres : agent surgraissant, agents de surface cationiques et non ioniques.

#### ▶ ACTIVITE DESINFECTANTE

**PRO PLONGE BACTERICIDE** est conforme à la norme européenne EN 1040 à la dose de 1g/litre (temps de contact : 5 minutes).

#### ▶ MODE D'EMPLOI

**PRO PLONGE BACTERICIDE** s'utilise manuellement de 1 à 5 g/litre d'eau tiède ou chaude.

Laver la vaisselle, verrerie, et les objets divers en les plongeant dans le bac.

Laisser tremper 5 minutes.

Nettoyer comme à l'accoutumée.

Rincer la vaisselle.

**Utilisez les biocides avec précaution.**

**Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.**

#### ▶ REGLEMENTATION

**PRO PLONGE BACTERICIDE** est conforme à l'arrêté Ministériel du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

#### ▶ PRECAUTIONS

Craint le gel.

**Réservé à usage professionnel**

#### ▶ CONDITIONNEMENT

Carton de 4 bidons de 5 litres  
(Code article 344060/5)